



COMMUNICATION AUX MEDIAS

ELECTION DU PRESIDENT DE LA FIFA

LE PRINCE ALI AL HUSSEIN DEMANDE DES MESURES PROVISOIRES URGENTES AU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

Lausanne, 23 février 2016 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré un appel et une demande de mesures provisoires urgentes déposés par le Prince Ali Al Hussein de Jordanie contre une décision prise par la Commission électorale ad hoc de la FIFA du 15 février 2016 refusant d’installer des isolements transparents en vue de la prochaine élection présidentielle de la FIFA.

Le Prince Ali Al Hussein demande à ce que la FIFA soit ordonnée d’utiliser des isolements transparents, ainsi que de recourir à des scrutateurs indépendants, afin de sauvegarder l’intégrité de la procédure de vote et de garantir le secret du vote. La FIFA a été invitée à déposer des observations écrites en réponse à la demande du Prince Ali.

La demande de mesures provisoires sera tranchée par le TAS au plus tard dans la matinée de jeudi 25 février 2016. Dans l’intervalle, le TAS ne fera pas de commentaires au sujet de cette affaire en cours.